

# Avis à la Population

Réunion d'information préalable virtuelle à l'introduction d'une demande de permis de constructions groupées

## Projet de catégorie B soumis à l'étude d'incidences sur l'environnement Commune de Thuin

**Le demandeur, SOTRABA S.A., Chaussée de Nivelles, 121 à 7181 Arquennes**, informe la population qu'elle prévoit d'introduire une demande de permis de constructions groupées relative à la création de 51 maisons et appartements résidentiels, avec ouverture de voirie, sur un bien de plus de 2 hectares (2 hectares 87 ares et 33 centiares), sis entre la rue du Fosteau, le chemin de la Vieille Croix et l'avenue Bel Horizon à 6530 Thuin. Les parcelles concernées appartiennent à la 1<sup>ère</sup> division, section D, numéros 89B, 85, 86 et 88.

Conformément aux dispositions du Code de l'environnement, cette demande de permis requiert la réalisation d'une étude d'incidences sur l'environnement et la tenue d'une réunion d'information préalable (RIP) à laquelle chacun est invité à assister.

Au vu de la situation sanitaire actuelle, cette réunion d'information préalable se tiendra sous forme virtuelle, régie par l'arrêté du Gouvernement wallon de pouvoirs spéciaux n°62 du 10 décembre 2020 prolongeant l'arrêté n°45 du 11 juin 2020.

**Une présentation vidéo du projet sera disponible les jeudi 10 et vendredi 11 juin 2021 sur le site web :**

<https://onlync.be/projet-thuin>

**Tout complément d'information pourra être obtenu pendant ces 2 jours auprès du Directeur commercial de SOTRABA S.A., Bruno MERNIER, par téléphone au +32 (0)67 874334, entre 8 heures et 17 heures.**

Cette réunion d'information préalable virtuelle a pour objet :

1. de permettre au demandeur de présenter son projet ;
2. de permettre au public de s'informer et d'émettre ses observations et suggestions concernant le projet, de mettre en évidence des points particuliers qui pourraient être abordés dans l'étude d'incidences, de présenter des alternatives techniques pouvant raisonnablement être envisagées par le demandeur, afin qu'il en soit tenu compte lors de la réalisation de l'étude d'incidences.

L'étude d'incidences sur l'environnement sera réalisée par le bureau d'études agréé pour l'EIE, CSD Ingénieurs Conseils S.A., Avenue des Dessus-de-Lives, 2 boîte 4 à 5101 Namur.

Toute personne peut solliciter par courrier recommandé adressé à SOTRABA S.A., Chaussée de Nivelles, 121 à 7181 Arquennes, à l'attention de Bruno MERNIER, une copie de la retranscription de l'exposé et des documents présentés dans la présentation vidéo. La demande doit être réceptionnée au plus tard trois jours avant la mise en ligne. Deux jours avant la mise en ligne, le demandeur du projet envoie par recommandé les documents aux personnes concernées, en un seul exemplaire par adresse postale.

Toute personne peut consulter à la commune de Thuin, la copie de la retranscription de l'exposé et des documents présentés dans la présentation vidéo, pendant les deux jours de mise en ligne de la présentation vidéo, sur rendez-vous pris à la commune de Thuin, auprès de l'Architecte communal Julien CHARLIER, par téléphone au +32 (0)71 559435 entre 9 heures et 16 heures ou par courriel à

[julien.charlier@thuin.be](mailto:julien.charlier@thuin.be).

Dans un délai de quinze jours suivant le dernier jour de la mise en ligne de la présentation vidéo, soit jusqu'au 26 juin 2021 inclus, toute personne peut émettre ses observations, suggestions et demandes de mise en évidence de points particuliers concernant le projet ainsi que présenter les alternatives techniques pouvant raisonnablement être envisagées par le demandeur afin qu'il en soit tenu compte lors de la réalisation de l'étude d'incidences en les adressant par écrit au Collège communal de Thuin, Grand' Rue, 36 à 6530 Thuin, en y indiquant ses nom et adresse. Elle envoie une copie au demandeur, lequel la communique sans délai à l'auteur de l'étude d'incidences, CSD Ingénieurs Conseils S.A., Avenue des Dessus-de-Lives, 2 boîte 4 à 5101 Namur.